



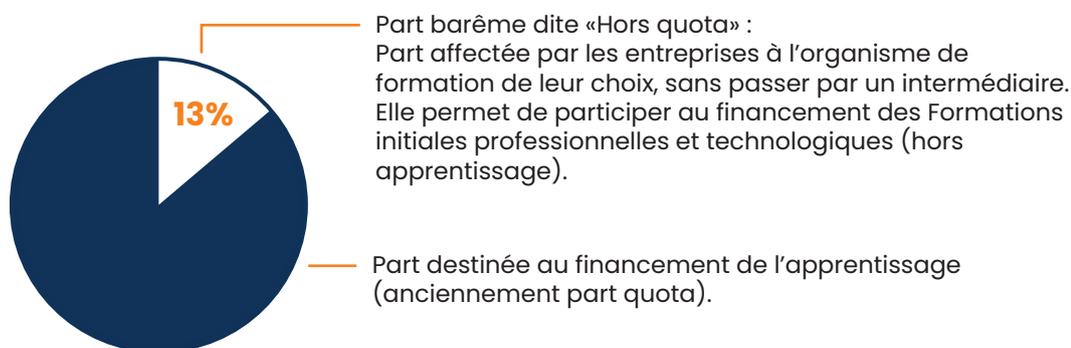
**Taxe
d'apprentissage
2025**

La taxe d'apprentissage,

c'est quoi ?

Il s'agit d'un impôt obligatoire, qui représente 0,68% de la masse salariale brute. Elle est composée de deux parts :

- 87% contribue au financement des formations en apprentissage
- 13% (le solde, ancien hors quota ou barème) contribue au développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et à l'insertion professionnelle.



Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Tout d'abord vous devez demander une habilitation sur la plateforme NET-ENTREPRISES. Désormais le versement du solde de la taxe d'apprentissage (13%) à un établissement habilité doit être effectué via la plateforme SOLTEA.

Code à indiquer pour le versement : **0801906M**

Versement possible jusqu'au : **24 octobre 2025**

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à l'UFR des Arts ?

L'UFR Arts fait appel à de nombreux professionnels au sein de ses formations : elle emploie des Professionnels Associés (PAST) ainsi qu'une centaine de professionnels chargés de cours, qui apportent aux étudiants leurs savoir-faire et favorisent leur entrée dans le monde du travail.

La formation, si elle valorise bien entendu la théorie, met la pratique artistique ainsi que l'accès aux technologies au cœur des apprentissages, les étudiants étant encadrés par de nombreux professionnels. Avec votre soutien, nos étudiants pourront plus encore accéder aux locaux, matériels et logiciels qui leur seront nécessaires dans leur future carrière.

Exemples d'emplois tenus par d'anciens étudiants :

Directeurs de centre d'art • artistes • archéologues • régisseurs d'œuvres • conservateurs de patrimoine • enseignants-chercheurs • professeurs d'arts plastiques • graphistes • instituteurs • assistants de conservation • guides-conférenciers • chargé d'édition • responsables administratifs de structures culturelles • ingénieurs de recherche • experts en œuvres d'art • commissaires priseurs • bibliothécaires • médiateurs culturels • réalisateurs • monteurs • médiateurs dans le domaine des images animées • scénaristes • galeristes • chargés de programmation ...

Contact

Emilie Pirllet

Directrice administrative
emilie.pirllet@u-picardie.fr